

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	2001910		Le 13 novembre 2025				
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone				
Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée					(506) 423-6401		
Adresse							
40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	F		Règlement		imite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre q dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la séc bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.				13 no	v. 2025	13 nov. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. À la suite d'une discussion avec les éducatrices, il a été convenu que le cahier des incidents mineurs doit être réutilisé. Aucun incident n'a été signalé pour l'année scolaire 2025, mais le cahier sera de nouveau employé au besoin.							

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio des enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Dossiers d'incident : Le formulaire obligatoire pour consigner les incidents majeurs est correctement utilisé. Une discussion a eu lieu concernant les incidents mineurs, qui ne sont plus consignés dans le petit cahier. Aucun incident mineur n'a été rapporté depuis le début de l'année scolaire 2025.
- Aucune modification n'est requise dans les dossiers pour les membres du personnel.
- Aucun enfant fréquentant la halte n'a d'allergie nécessitant un ÉpiPen, et aucun médicament n'y est administré.
- Vérification de 10 dossiers pour les enfants de 5-12 ans ainsi que les consentements signés. Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire, du lavage des mains, de la collation fournie par les parents ainsi que le départ de 2 enfants. L'éducatrice prend le temps d'échanger avec le parent lors du départ.

original signé par Pascale Dumont-Levesque		Le 13 novembre 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Tina Marquis		Le 13 novembre 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	